

Affaire Legay: la policière chargée de l'enquête est la compagne du policier en cause

PAR PASCALE PASCARIELLO
ARTICLE PUBLIÉ LE LUNDI 8 AVRIL 2019



Geneviève Legay au sol, le 23 mars, à Nice.

Le procureur de la République de Nice a confié l'enquête préliminaire sur l'origine des blessures de Geneviève Legay, la militante d'Attac blessée par une charge de policiers à Nice samedi 23 mars, à la compagne du commissaire chargé des opérations policières. Cette aberration est susceptible d'éclairer différentes incohérences de l'enquête.

À la suite des blessures graves dont a été victime la militante d'Attac Geneviève Legay, le samedi 23 mars, à Nice, lors d'une manifestation de gilets jaunes, une enquête préliminaire avait été ouverte par le procureur de la République, Jean-Michel Prêtre.



Geneviève Legay au sol, le 23 mars, à Nice.

Plusieurs sources proches de l'enquête ont, dès son ouverture, soulevé auprès de Mediapart une aberration remettant en cause *de facto* son impartialité : la personne chargée des investigations sur l'origine des blessures de la manifestante pacifique n'est autre que la commissaire divisionnaire Hélène P., qui se trouve être la compagne du commissaire Rabah Souchi, chargé des opérations le jour des manifestations.

Depuis leur admission au concours de commissaire, en 2003, Hélène P. et Rabah Souchi se suivent dans toutes leurs nominations, d'Arras à Nice en passant par Amiens.

Contacté par Mediapart, le procureur de la République de Nice a expliqué « être tout à fait au courant, au moment de l'ouverture de l'enquête préliminaire, des liens de concubinage qui unissent le commissaire Rabah Souchi et Hélène P. Cette dernière est le commissaire en chef de la sûreté départementale. Je ne vois pas en quoi cela pose problème ? ».

Pourtant, l'enquête vise directement des opérations menées par son propre concubin, le commissaire Rabah Souchi.

Contactée à de nombreuses reprises, Hélène P. n'a pas donné suite à nos sollicitations. Le commissaire Rabah Souchi a pour sa part répondu : « C'est ma vie privée. Ça ne regarde que moi », qualifiant la chute de Geneviève Legay d'« accident ».

Interrogé sur ce conflit d'intérêts manifeste au cœur des investigations policières, le procureur de Nice tente de minimiser les faits. « Effectivement, les investigations doivent déterminer d'où viennent ces blessures, éventuellement commises par des hommes sous le commandement du commissaire. Mais au moment de son ouverture, il n'y a aucune preuve évidente que ce soit un policier. Il faut réunir les éléments de preuve matériels. »

« Réunir des éléments de preuve matériels »... ou les écarter. Les liens entre l'enquêtrice et le commissaire éclairent en effet d'un jour nouveau les incohérences et les cafouillages qui ont très vite émaillé cette enquête – et auxquels Mediapart a pu avoir accès.

Dès le samedi 23 mars, dans un procès-verbal, un officier de police judiciaire signale que Geneviève Legay aurait été bousculée par « un homme qui portait un bouclier » ; comprendre : un policier. Il s'avère qu'il avait une matraque et non un bouclier. Mais l'auteur des blessures est, dès l'ouverture de l'enquête, identifié comme faisant partie des forces de police.

Le procureur de la République a-t-il été destinataire de ces éléments ? « *Lorsque je me suis exprimé, lundi 25 mars, je me suis basé sur les vidéos. Je n'avais pas vérifié l'ensemble des procès-verbaux à ce stade* », confie-t-il à Mediapart.

Le lendemain des faits, la septuagénaire a été entendue à plusieurs reprises par des policiers placés sous l'autorité directe de Hélène P. Or, comme l'a expliqué Geneviève Legay à **Mediapart** : « *J'ai reçu la visite de deux policières, ensuite de deux policiers et encore de deux autres policiers. J'étais toute seule, sans que ma famille ne soit prévenue. Ils m'ont interrogée alors que j'avais des examens à passer. Je n'avais même pas mes lunettes de vue [...]. Ils ont surtout insisté pour me faire dire que c'était un journaliste qui m'avait poussée. Or c'est faux. Je me rappelle avoir été poussée par un policier et je le leur ai dit. Mais ils insistaient sur le journaliste.* »

Dans le procès-verbal d'audition que Mediapart a pu consulter, effectivement, la policière demande à la militante : « *Vous rappelez-vous si un journaliste se trouvait à côté de vous et ce qu'il faisait ?* » Geneviève Legay explique qu'il filmait et précise : « *Je pense que ce sont les policiers qui m'ont poussée, car ils nous avaient déjà poussés avant.* » La policière ne cherche pas à en savoir plus et n'insiste pas sur ce point.

Une plainte déposée par l'avocat de Geneviève Legay, M^e Arié Alimi, vise les « *violences volontaires en réunion avec arme par personnes depositaires de l'autorité publique et sur personne vulnérable* », mais aussi de possibles faits de « *subornation de témoins* ». En effet, des policiers sont venus à plusieurs reprises dans la chambre d'hôpital de la blessée pour lui faire dire, selon son témoignage, que c'était un caméraman qui l'avait bousculée et non les forces de l'ordre.

Les auditions de policiers ayant participé à la charge ont débuté le 25 mars. Un nom revient alors systématiquement : le commissaire Souchi, responsable des opérations à l'origine des blessures de Geneviève Legay. Comme le signale l'un des policiers auditionnés, « *à un moment, je me retourne et*

j'entends monsieur Souchi dire "Chargez, chargez !". Suite à ces ordres, nous avons chargé les trois sections en même temps ».

Un autre policier affirme : « *Nous avons chargé, donc effectivement nous avons poussé les personnes.* » Aucune précision n'est demandée sur les personnes bousculées. Les auditions sont menées favorablement à l'égard du commissaire Souchi. Du moins la curiosité des officiers de police judiciaire pour comprendre l'origine des blessures de Geneviève Legay n'apparaît-elle pas comme débordante.

La charge décidée par le commissaire Souchi pose pourtant problème. Elle n'a d'ailleurs pas été soutenue par l'ensemble des forces de l'ordre présentes. Les deux escadrons de gendarmerie mobile n'ont pas participé à ces opérations. Le commandement de ces escadrons a donné un avis technique divergent sur la manœuvre, estimant qu'une charge était disproportionnée compte tenu de la situation et des manifestants présents.

« *Une simple vague de refoulement aurait permis de les disperser sans les brutaliser* », a d'ailleurs précisé un militaire auprès de Mediapart, avant d'ajouter : « *Le commissaire Souchi était fébrile et d'une extrême nervosité mais dans toute opération, nous devons garder notre sang-froid et ne pas agir sous l'impulsion. Sinon c'est au risque de commettre des violences injustifiées sur des manifestants.* »

Ces propos sont corroborés par des sources policières, notamment syndicales, qui font part de multiples dérives du commissaire, mais jusque-là commises à l'encontre des agents qu'il dirige.

Il y a une autre incohérence dans l'enquête. Très tôt, la liste des fractures à la tête de Geneviève Legay révèle deux points d'impact opposés, l'un en haut de la tête, à gauche, et l'autre en bas à droite. Outre la chute, la militante a donc reçu un coup, de pied ou de matraque.

Là encore, aucune audition ne soulève cette question. « *Lorsque je suis arrivée à l'hôpital, j'ai vu ma mère avec une marque au front en forme de U, qui n'est partie qu'au bout de deux jours*, précise Delphine Legay, l'une des filles de la manifestante blessée. *J'ai*

pris des photos. » Les policiers n'ont pas fait état de ces marques lorsqu'ils ont auditionné Geneviève Legay au lendemain de son hospitalisation.

Geneviève Legay affirme avoir reçu un coup de matraque, propos corroborés par des témoins dont **nous avons publié le récit**. Il s'agit notamment de Thibault Huart, *street medic* (secouriste auprès des personnes blessées lors des manifestations), qui se trouvait «à un ou deux mètres d'elle avant et pendant la charge des policiers. Elle a bien reçu un coup des

forces de police au visage, ce qui l'a fait tomber. Ensuite j'ai dû m'occuper d'un journaliste et je ne l'ai retrouvée que lorsqu'elle était à terre. J'ai voulu l'aider mais des policiers m'ont empêché de le faire ».

Un autre témoin explique l'avoir vue recevoir des coups de pied une fois à terre. Mais de qui ? C'est une question aujourd'hui sans réponse.

L'information judiciaire ouverte le 29 mars devra l'éclairer, tandis que l'enquête de police devrait, selon toute vraisemblance, être confiée à un autre service.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.